

CHRONOLOGIE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Entrée
en vigueur
de la PAC

La politique agricole commune est la première politique de l'Union européenne avec 60 milliards d'euros soit 40 % du budget communautaire en 2012. Cette proportion était de 46 % en 2007 et de 70 % en 1984.

1962 1968 // 1984 1992 1999 2003 2007 2013

Entrée en vigueur de l'union douanière entre les six États membres. Les droits de douanes intra communautaires sont supprimés et des tarifs douaniers communs sont appliqués. Un marché unique pour le sucre, la viande bovine et les produits laitiers voit le jour.

Crises de surproduction. Les ministres européens de l'agriculture décident d'instaurer des quotas, notamment dans le domaine laitier, et d'annoncer une politique de réduction des prix de soutien.

Réforme Mac Sharry. L'Union européenne doit prendre des mesures pour limiter la surproduction. Apparaissent alors les aides directes aux agriculteurs, l'obligation de geler certaines terres et le plafonnement des dépenses communautaires par type de production.

Réforme dite de l'Agenda 2000. La modernisation du modèle agricole européen se poursuit lors des accords de Berlin. La PAC est désormais bâtie sur deux piliers. Le premier concerne les aides directes aux productions et à l'organisation des marchés et le second, les aides au développement rural.

Accord de Luxembourg. Cette nouvelle réforme préserve les principes de la PAC et introduit le principe de la conditionnalité des aides, ainsi que quelques nouvelles dimensions (certification environnementale, qualité et sécurité alimentaire, etc.)

Bilan de santé. La Commission européenne se lance dans un processus de modernisation et de rationalisation de la PAC. L'objectif ? Améliorer son fonctionnement et l'adapter aux nouveaux défis qui se présentent dans une Union européenne à 27 et un contexte international en pleine mutation.

Réforme de la PAC. Une nouvelle PAC plus juste : redistribution en faveur de l'élevage et de l'emploi. La convergence des aides permettra un transfert au profit de l'élevage, notamment extensif. Une PAC plus verte, car 30% des aides directes versées aux agriculteurs seront liées au respect de pratiques agricoles ayant un impact favorable sur le sol, l'eau et la biodiversité. La réintégration des outils de régulations du marché (droits de plantations viticoles, quotas sucre...) et la mise en œuvre obligatoire d'une majoration des aides pour les jeunes agriculteurs permettront de relever les défis de l'avenir.



de Politique Agricole Commune
Prête pour l'avenir

Mars 1957 : signature du Traité de Rome. Cet acte fondateur de la construction européenne dessine déjà les contours d'une politique agricole commune. Les six États membres en définissent les principaux objectifs (article 39) : la garantie de l'indépendance alimentaire, l'augmentation de la productivité, la stabilisation des marchés et l'assurance d'un niveau de vie équitable des

Du 3 au 12 Juillet 1958 : conférence de Stresa. Les membres de la Communauté économique européenne (CEE) s'accordent sur les grands principes de la PAC : unité des prix, préférence communautaire, solidarité financière.

